

Bienvenue en formation !



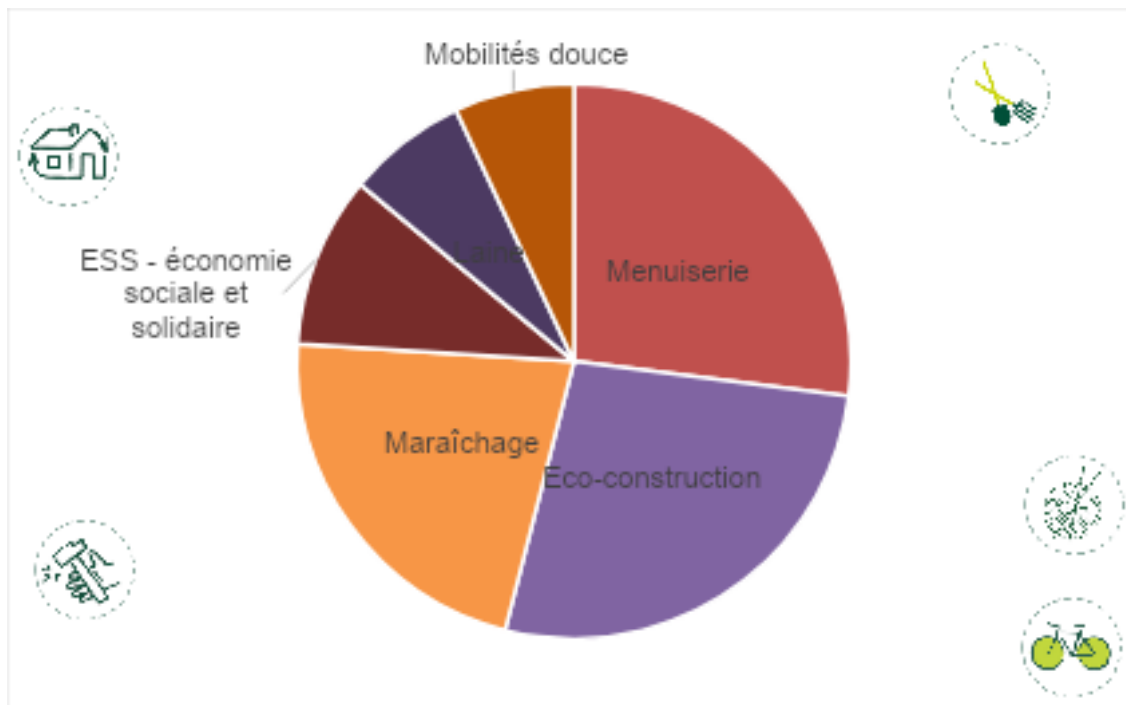
Dans ce livret d'accueil, tu trouveras les éléments essentiels pour connaître les services et les personnes de l'École de la Transition Écologique Hautes-Pyrénées.

Ce lieu de formation fait partie de l'association Eco Habilis.



La formation :

Voici la répartition les thématiques que nous aborderons :



Les horaires



Les formations se déroulent de **9h à 17h**, du lundi au jeudi.

Les plannings de chacune des formations sont à demander à vos formateur.trices et sont susceptibles d'être modifiés.

En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent **avertir le.a formateur.rice** et s'en justifier.



Les repas (entre 12h30 et 13h30)

Le midi tu dois emmener ton repas, tu peux le manger au chaud à l'intérieur ou dehors au soleil. Il y a un réfrigérateur et un four micro-ondes, ainsi que des couverts/assiettes.



Le lieu

Bienvenue au Lien, ce tiers-lieu est situé sur la commune d'Ibos et abrite une multitude d'activités et de personnes : associations, formations, travailleur.se.s, bénévoles,

Être en formation au Lien, c'est aussi avoir l'occasion de côtoyer cet univers et d'en rencontrer ces membres.



Le transport

Tu dois venir par tes propres moyens au lieu de rendez-vous qui sera au Lien à Ibos ou à la gare de Tarbes quand nous irons chez des professionnel.le.s.

Les horaires et le lieu de rendez-vous te seront transmis à l'avance.

Un vélo peut t'être prêté pendant la durée de la formation. Pour cela il te suffit de le demander à un.e encadrant.e et nous réaliserons ensemble **le contrat de location**.

Il y aura aussi des déplacements auprès de professionnel.le.s, une à deux fois par semaine, qui seront prévus en minibus. Tu auras alors l'opportunité de les rencontrer directement sur leur lieu de travail et de découvrir leur quotidien en participant et en discutant avec elles.eux.

L' Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

ETRE Hautes-Pyrénées est sensible à l'accueil de personnes porteuses de handicap et souhaite pouvoir le faire dans les meilleures conditions. Nous demandons au candidat.e de nous informer de sa situation de handicap au moment de l'inscription, afin de vérifier notre capacité d'accueil selon le type de handicap.

Selon nos possibilités, **des aménagements pourront être fait ou le cas échéant**, une orientation vers des organismes dédiés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Au sein de notre organisme, une personne est référente handicap, Caroline DELABORDE, elle s'occupera de l'étude des possibilités d'accueil et d'accompagnement adapté.



Maintien du matériel en bon état

Les équipements de sécurité cités dans le tableau ci-dessous sont prêtés par l'association, Tu es tenu.e de rendre l'équipement concerné en bon état à la fin de la période de formation.

Tableau à remplir en début de formation afin d'identifier son matériel.

	chaussures	masque	casque
symbole			
taille			



Réclamations

Tout au long de la formation ou après celle-ci, les stagiaires peuvent déposer une/des réclamations auprès de l'équipe, si il.elle constate un manquement, un non-respect de ses droits ou tout autre problème significatif. Cette réclamation peut être adressée à l'oral ou à l'écrit (y compris par mail), à n'importe quel membre de l'équipe. Elle fera alors l'objet d'un traitement et d'une réponse spécifique qui sera indiquée au.à la stagiaire dans le cadre de notre politique qualité.

Accès au Lien

En transport en commun

Bus ligne T1 depuis Verdun. Direction Meridien/Ibos mairie
 Arrêt mairie d'Ibos puis 20 min de marche jusqu'au Lien

Une voie vélo est en cours d'aménagement.



Droits et devoirs du stagiaire

Les stagiaires sont invités à avoir un **comportement correct** à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Les stagiaires devront porter des tenues adaptées, principalement lors des phases pratiques.

L'organisme de formation n'est en aucun cas responsable des dégradations éventuelles des tenues vestimentaires des stagiaires dans le cadre de la formation. Chaque stagiaire a l'obligation de **conserver en bon état le matériel** qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.

Les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à **l'entretien ou au nettoyage du matériel**.

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous sa surveillance. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Il est **interdit** aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des **boissons alcoolisées ou des produits stupéfiants**.

Règles de sécurité

Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Eco-Habilis met à disposition des apprenants une trousse de premiers secours.